

Pass sanitaire : les établissements récalcitrants n'auront pas d'aides publiques

Les établissements soumis au pass sanitaire, mais qui ne le contrôlent pas, ne percevront aucune aide publique, a menacé Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie et des Finances.

Impossible d'« expliquer au contribuable qu'il va financer des gens qui trichent »

Face au mouvement de « désobéissance civile » de certains gérants de bars, restaurants, discothèques et cinémas, qui refusent de contrôler les passes sanitaires de leurs clients, le gouvernement hausse le ton. En déplacement à Bayonne le 19 août 2021, Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé que les entreprises récalcitrantes se verront couper toutes les aides.

Les établissements soumis au pass sanitaire mais qui ne le contrôlent pas « n'auront droit à aucune aide de l'État », a martelé Bruno Le Maire. « C'est le contribuable qui finance (les aides de l'État), alors je ne vois pas comment expliquer au contribuable qu'il va financer des gens qui trichent », a justifié le ministre.

Pass sanitaire : la mise en place d'une aide est une possibilité

Le nombre de bars, restaurants et discothèques ne contrôlant pas le pass sanitaire est impossible à estimer. L'information circule uniquement par le bouche-à-l'oreille, ces établissements craignant un contrôle de police si cette dernière apprend qu'ils refusent de contrôler le pass sanitaire.

Lors de sa prise de parole, Bruno Le Maire a également rappelé qu'une réunion avec les représentants des filières soumises au pass sanitaire aura lieu le 30 août 2021 à Bercy. Son but : « regarder le chiffre d'affaires enregistré, secteur par secteur ». S'il s'avère que le pass sanitaire a diminué de manière importante le chiffre d'affaires des établissements, le gouvernement mettra en place une aide pour compenser le manque à gagner.